

Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports DDPS Etat-major du Commandement de L'Instruction Appui à l'Instruction Tir et activités hors du service.

Officier Fédéral de tir Arr. 1

Lt col Richard ANDRE Of féd de tir arr. 1 Rue du Petit Carroz 2 1169 YENS. VD 1169 Yens, le 15 février 2024.

A toutes les sociétés de tir de l'arrondissement fédéral de tir 1 Concernées par les CMT 300m/50-25m

Cours de moniteurs de tir 2024 - Inscriptions.

Mesdames, Messieurs les Présidents, Chers Amis tireurs.

En référence à l'objet cité en titre j'ai l'avantage de vous faire parvenir les informations préalables ainsi que les directives d'inscriptions pour les Cours de moniteurs de tir. (CMT)

Les Cours de moniteurs de tir 2024 300m/50-25m de l'arr. féd. de tir 1 se dérouleront le vendredi 12 et le samedi 13 avril 2024 à Bière.

Les inscriptions sont ouvertes sur l'application SAT-Admin.

Le délai pour les inscriptions est fixé au lundi 1er avril 2024.

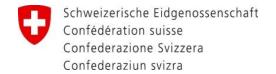
En considération de l'introduction du SAT-Admin, les inscriptions se font dès lors directement et uniquement sur l'application, sous l'onglet « Administration des cours » Tenant compte du fait qu'il est nécessaire d'avoir un « login » pour accéder au SAT-Admin, les inscriptions sont placées sous l'entière responsabilité et à la charge des Sociétés.

Au vu de ce qui précède, je vous prie de bien vouloir faire diligence et de procéder **rapidement** à l'inscription des membres de vos sociétés intéressés à participer **aux CMT 2024.**

Je me permets de préciser que la prise en considération des inscriptions se fait en fonction de leur ordre d'arrivée et que les places sont limitées. Les conditions requises pour la participation à un CMT sont précisées dans l'ordonnance du CF sur le tir hors du service, à son article 13. Ces conditions sont restrictives et il n'est pas possible d'inscrire un candidat qui ne les rempli pas.

Abstraction faite des conditions réglementaires, il serait tout de même souhaitable de veiller à ce que les candidats

- Montrent un intérêt marqué pour le tir.
- Aient un minimum de connaissance tant du tir que de l'administration d'une société.
- Connaissent le F ass 90 ou le Pist 75.
- Occupent ou soient appelés à occuper une fonction cadre dans une société de tir.
- Aient déjà accompli quelques exercices fédéraux.
- Aient accompli un cours de jeunes tireurs.



Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports DDPS Etat-major du Commandement de L'Instruction Appui à l'Instruction

Officier Fédéral de tir Arr. 1

Tir et activités hors du service.

Sont également précisés les éléments ci-après

- Les candidats à une formation de « **Directeur de Cours de Jeunes tireurs** » doivent avoir obtenu, préalablement à leur participation, **le statut de MT fusil.**Il y a dès lors lieu d'anticiper pour les membres de vos sociétés qui envisagent de s'inscrire à un cours de « Directeur de Cours de Jeunes tireurs » cette année.
- Les personnes déclarées « **inapte au service** » ou incorporées au « **service civil** » ne peuvent pas participer à un Cours de moniteurs de tir. Les sociétés doivent contrôler ces situations avant de procéder à l'inscription des candidats.
- A des fins de rationalisation et d'économie, la transmission des documents et les échanges avec les participants se font uniquement par courriel. A cet effet, il y a lieu de mentionner l'adresse courriel **personnelle** du candidat sur le bulletin d'inscription.
- En raison des restrictions d'utilisation en vigueur sur la place d'Armes, il n'est pas possible, pour les participants aux CMT, de bénéficier d'un hébergement en caserne pour la nuit du vendredi au samedi.

Je vous remercie de l'attention portée à ces lignes, de la suite que vous ne manquerez pas de leur donner, de votre étroite collaboration et de votre travail. J'espère vivement que vous mettrez tout en œuvre pour trouver des candidats compétents et motivés qui représentent l'avenir de vos sociétés.

Dans l'attente de la réception des inscriptions et du plaisir d'une prochaine rencontre, je vous prie de recevoir, **Mesdames, Messieurs les Présidents, Chers Amis tireurs,** mes respectueuses salutations.

Of féd de tir arr. 1

Lt-col Richard ANDRE

Tulu pilane.

Va à (par Courriel)

□ A toutes les sociétés de l'arr. féd. de tir 1, pour transmission à leurs membres intéressés et pour donner la suite administrative qui convient.

Pour info (par Courriel)

- □ A tous les Présidents et Membres des CCT de l'arr. féd. de tir 1
- □ Team d'instruction de l'arr. féd. de tir 1
- □ SSCM-Div. OSLog VD
- □ SAM OCPPAM GE
- □ AVTS
- ASGT
- □ SAT
- □ Intendance de la Place d'Armes de Bière